

collecte expérimentale des biodéchets

Mise à disposition de votre bioseau
& de sacs biodégradables



Pour la commune de Seloncourt





collecte expérimentale des biodéchets

Pays de Montbéliard Agglomération propose gratuitement aux habitants une collecte expérimentale des biodéchets, à compter du 15 janvier 2020. Elle vous permettra de réduire le poids de votre poubelle et de vous libérer de déchets potentiellement nauséabonds.

Les biodéchets devront être déposés dans des conteneurs dédiés qui seront installés sur le point recyclage de la déchèterie de Seloncourt.

Quels déchets sont concernés ?

Uniquement les déchets alimentaires (sans aucun emballage !) : épilures, restes de viandes (y compris les os ou carcasses), de poissons, de crustacés, de charcuterie, yaourts.

Ce dispositif, complémentaire au compostage individuel, permet de détourner ces biodéchets de l'incinération en les valorisant par méthanisation.

Quel est le matériel nécessaire pour cette collecte ?

Un bioseau et un rouleau de sacs biodégradables. Il est prévu une utilisation de deux sacs par semaine, le rouleau couvre donc trois mois d'utilisation. Des rouleaux supplémentaires seront mis à votre disposition dans les mois suivants. Il est conseillé de jeter les sacs, même non pleins, dans les bacs de collecte au minimum une fois par semaine afin d'éviter les odeurs et la décomposition du sac dans le bioseau. Il est impératif de ne jamais utiliser des sacs d'une autre matière (sauf sacs en papier acceptés).

Vous pourrez venir retirer ce matériel à la déchèterie de Seloncourt à ces créneaux horaires : de lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15.

Une tierce personne peut venir chercher votre matériel munie de sa pièce d'identité ainsi que de la vôtre et de votre coupon réponse.



Coupon réponse à remplir pour retirer votre bioseau et vos sacs biodégradables

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : le : Signature :

